



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Infirmiers et infirmieres

Question écrite n° 6128

Texte de la question

M Patrick Ollier attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des infirmieres et des infirmiers, en particulier du secteur prive, qui ont, semble-t-il, ete un peu oublies lors des recentes negociations qui ont suivi le vaste mouvement revendicatif de la profession. Ce corps infirmier reclame une revalorisation des remunerations et l'elaboration d'un statut mieux adapte a ses responsabilites actuelles. Les infirmieres du secteur prive souhaiteraient aussi pouvoir beneficier des mesures nouvelles qui devront etre mises en place. Il lui demande s'il compte instaurer un dialogue constant avec les representants de la profession, dans le secteur public mais aussi dans le secteur prive, et dans quelle mesure il entend repondre a leurs revendications.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le secteur hospitalier prive, des accords collectifs de travail signes par les partenaires sociaux, dans le cadre de plusieurs conventions collectives du secteur a caractere commercial (FIEHP, etc) comme du secteur a but non lucratif (FEHAP, FNCLCC, Croix-Rouge, MGEN, etc) ont permis la mise en oeuvre de mesures de revalorisation des carrieres du personnel infirmier, exerçant dans les etablissemments concernes. Toutefois, seules les conventions collectives a but non lucratif voient leurs avenants soumis a l'agrement ministeriel institue par l'article 16 de la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et medico-sociales. C'est selon cette derniere procedure que les mesures de revalorisation de la profession infirmiere, inclues dans le protocole d'accord des 21 et 24 octobre 1988 pour les personnels de la fonction publique hospitaliere, ont pu recevoir les traductions appropriees dans chacune des conventions citees. En outre, une commission nationale composee de personnalites qualifiees, dont certaines designees par les organisations d'infirmiers hospitaliers, a ete mise en place par Mme Michele Andre, secretaire d'Etat charge des droits de la femme, et moi-meme, afin de mener une reflexion sur la place de l'infirmier a l'hopital.

Données clés

Auteur : [M. Ollier Patrick](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6128

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3519